



## Opérations bancaires antérieures au décès

Par **Francis41**, le **15/01/2011** à **14:55**

Bonjour,

Mon père est décédé en janvier 2010, laissant une veuve (sa deuxième femme) et trois filles qu'il a eu avec elle, donc mes trois demi-soeurs.

Je viens de recevoir le décompte du notaire chargé de la succession, lequel fait état du patrimoine à distribuer.

Or je constate que la quasi totalité des placements (dont je connais l'existence) n'a pas été déclarée, y compris le produit de la vente d'une maison dans les six mois qui précédaient le décès.

Comment dis-je réagir ? Puis-je demander à reconstituer les mouvements bancaires dans les mois précédant le décès ?

Merci d'avance de votre aide.

Par **Claralea**, le **16/01/2011** à **00:03**

Vous avez le droit de demander les relevés bancaires des 10 dernières années auprès de la banque, ce sera payant

Par **Francis41**, le **16/01/2011** à **11:02**

Voilà une bonne nouvelle !

Je vous en remercie beaucoup.

Cordialement,  
Francis